

Bordereau de signature

DEL2019_0083



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 23/05/2019 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 23/05/2019 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-23) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0083

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 17 MAI 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 17 mai, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NATALE**, M. **SANCHEZ**, Mme **TROQUIER**, Mme **NAKACH**, M. **DIOGO**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, Mme **ROTOMBE**, M. **BARDET**, Mme **BEAUMEL**, M. **VACHEZ**, Mme **DAGUILLANES**, Mme **COLLETTE**, M. **NYA NJIKÉ**, Mme **JULIAN**, M. **ROSENMANN**, Mme **CAMARA** (arrivée à 19h27 avant le vote du point n°4), M. **CALAMITA**, Mme **VICTOR**, Mme **PELLICIOLI** (arrivée à 19h29 avant le vote du point n°5), M. **KRZEWSKI**.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. **RATOUCHNIAK** qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**
M. **BEAULIEU** qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**,
Mme **MONIER** qui a donné pouvoir à M. **ROSENMANN**,
Mme **CAMARA** qui a donné pouvoir à Mme **NATALE** (jusqu'au vote du point n°3),
M. **DRAMÉ** qui a donné pouvoir à M. **KRZEWSKI**,
M. **TATI** qui a donné pouvoir à Mme **ROTOMBE**.

ABSENTS : Mme **DODOTE**, M. **KAPLAN**, M. **NGUYEN**, Mme **PHAM**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **COLLETTE**.

Point 6 : Avenant n°3 au marché public de fournitures n°2016/065 relatif à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves de l'école Jules Ferry.

- suite DEL2019_

portant Avenant n°3 au marché public de fournitures n°2016/065 relatif à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves de l'école Jules FERRY (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-4,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment l'article 139, ainsi que le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL2016_0175 du 18 novembre 2016, rendue exécutoire le 24 novembre 2016, portant conclusion du marché public de fournitures n° 2016/065 relatif à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves de l'école Jules FERRY, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en marché ordinaire (non alloti), et notifié le 13 février 2017 à la Société COUGNAUD, pour une durée de 23 mois à compter de la date de réception des travaux de montage des modules, avec possibilité de prolongation mensuelle,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL2018_0208 du 23 novembre 2018, rendue exécutoire le 30 novembre 2018, relative à l'avenant n° 1, notifié le 29 janvier 2019, portant sur la modification du marché rendue nécessaire par des circonstances que la commune ne pouvait pas prévoir, laquelle représente une moins-value sur la fourniture et l'installation des modules, les réseaux et les équipements, et sur la location des modules incluant le contrat de maintenance préventive et corrective, avec une incidence financière sur le montant total général du marché initial, sur la base de 23 mois de location, qui passe de 377 744,52 € HT (453 293,42 € TTC) à 367 144,52 € HT (440 573,42 € TTC), soit une diminution de - 10 600,00 € HT (- 12 720,00 € TTC) représentant - 2,806 % environ, et dont les prestations concernées étaient détaillées dans le nouveau Bordereau des Prix Unitaires (BPU),

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL2019_0056 du 29 mars 2019, rendue exécutoire le 2 avril 2019, relative à l'avenant n° 2, notifié le 09 avril 2019, portant, d'une part, sur la prolongation de 1 mois supplémentaire, soit du 2 mai 2019 au 1^{er} juin 2019 inclus, sa durée initiale de 23 mois passe ainsi à 24 mois ; et, d'autre part, sur des aménagements s'avérant être indispensables compte tenu de l'emprise de la nouvelle école et notamment son implantation à proximité immédiate de la rampe d'accès actuelle, les travaux consistant à déplacer l'entrée principale de l'école située en façade Ouest, sur la façade Sud du bâtiment modulaire, afin de maintenir les deux accès réglementaires imposés pour ce type d'établissement et de permettre la réalisation de la future reconstruction, ces travaux d'aménagement représentant une plus-value de 4 980,00 € HT (5 976,00 € TTC) ; soit une plus-value de 11 903,40 € HT soit 14 284,08 € TTC, sur le montant total général du marché après l'avenant n° 1 qui passe de 367 144,52 € HT (440 573,42 € TTC) sur la base de 23 mois, à 379 047,92 € HT (454 857,50 € TTC) sur la base de 24 mois, correspond à une augmentation de 3,24 % environ,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 15 avril 2019, sur la conclusion de l'avenant n°3,

CONSIDÉRANT que les clauses du marché prévoient la possibilité de prolonger la durée de la location des modulaires ; la modification rendue nécessaire afin de prendre en compte l'avancement de l'opération travaux de reconstruction de l'école Jules Ferry, d'éventuels retards de chantiers et l'emménagement des classes dans la nouvelle école, n'entraîne pas une augmentation du marché supérieure à 50 %, et un changement de contractant serait impossible pour des raisons économiques et techniques et entraînerait notamment une augmentation substantielle des coûts,

CONSIDÉRANT alors que le marché est prolongé par voie d'avenant de 15 mois supplémentaires, soit du 2 juin 2019 au 1^{er} septembre 2020 inclus, que sa durée de 24 mois passe ainsi à 39 mois,

CONSIDÉRANT ainsi l'incidence financière induite par le présent avenant n° 3 comme suit :

- Montant après avenant n° 1 (durée 23 mois) : 367 144,52 € HT (440 573,42 € TTC)
- Montant après avenant n° 2 (durée 24 mois) : 379 047,92 € HT (454 857,50 € TTC)

0083

- suite DEL2019_

portant Avenant n° 3 au marché public de fournitures n° 2016/065 relatif à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves de l'école Jules FERRY (3)

- Prolongation durée de 15 mois (plus-value) : 110 269,05 € HT (132 322,86 € TTC), ce qui représente une plus-value de 7 351,27 € HT (8 821,52 € TTC) par mois, correspondant au loyer mensuel initial après application de la clause de variation de prix,

- Nouveau montant après présent avenant n° 3 (durée 39 mois) : 489 316,97 € HT (587 180,36 € TTC), ce qui représente + 29,09 %.

Le cumul des 3 avenants représente une augmentation de +29,53 % du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT que toutes les clauses et conditions du marché initial, de l'avenant n° 1 et de l'avenant n° 2 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 06 mai 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE :

de la modification rendue nécessaire par la prolongation de la durée du marché de 15 mois supplémentaires, la durée de location de 24 mois passe à 39 mois, cette modification n'entraîne pas une augmentation du marché supérieure à 50 %, et un changement de contractant serait impossible pour des raisons économiques et techniques et entraînerait une augmentation substantielle des coûts ;

de l'incidence financière sur le montant total général du marché, sur la durée globale de 39 mois, comme suit :

- Montant après avenant n° 1 (durée 23 mois) : 367 144,52 € HT (440 573,42 € TTC)

- Montant après avenant n° 2 (durée 24 mois) : 379 047,92 € HT (454 857,50 € TTC)

- Prolongation durée de 15 mois (plus-value) : 110 269,05 € HT (132 322,86 € TTC)

- Nouveau montant après présent avenant n° 3 (durée 39 mois) : 489 316,97 € HT

(587 180,36 € TTC),

ce qui représente + 29,09 %. Le cumul des 3 avenants représente une augmentation de +29,53 % du montant initial du marché

DÉCIDE DE CONCLURE l'avenant n° 3 au marché public de fournitures n° 2016/065 relatif à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves de l'école Jules FERRY, avec la Société COUGNAUD, titulaire dudit marché ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cet avenant n° 3 ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivants, opération en AP/CP n° 2016.02.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORMÉ

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'État le 23 MAI 2019
Publié au RAA le 23 MAI 2019
Affiché en mairie le 23 MAI 2019

Bordereau de signature

AVDEL2019_0083



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 04/06/2019 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 04/06/2019 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-04) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 2016/065

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DE NOISIEL
26 place Emile Menier
BP 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Représentée par le maire, Mathieu VISKOVIC.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS COUGNAUD SERVICES
Mouilleron-le-captif - CS40028
85035 LA ROCHE SUR YON Cedex
SIREN 382 224 418

Représentée par Patrice COUGNAUD, Président.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public :

Marché de fournitures n°2016/065, passé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert :
Location et installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil temporaire des élèves
de l'école Jules Ferry

■ Date de la notification du marché public initial : 13 février 2017.

■ Durée d'exécution du marché public : Le marché prend effet à sa date de notification.

-Période d'installation du bâtiment : 8 semaines à compter de la date communiquée par le maître d'ouvrage.

-Période de location : 23 mois à compter de la date de réception des travaux d'installation des modules, avec possibilité de prolongation mensuelle.

■ Montant initial du marché public : Le marché est passé à prix unitaires, conformément au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Le montant total général est de : 377 744,52 €HT (453 293,42 €TTC) sur la base de 23 mois de location, dont 7 035,40 € HT (8 442,48 €TTC) en ce qui concerne la location mensuelle des modules incluant le contrat de maintenance préventive et corrective.

■ Montant total général du marché suite Avenant n°1 : 367 144,52 €HT (440 573,42 €TTC), soit une diminution de -10 600,00 €HT (-12 720,00 €TTC) représentant -2,806% environ. (cf. délibération n°DEL2018_0208 du 23 novembre 2018, rendue exécutoire le 30 novembre 2018).

■ **Montant total général du marché suite Avenant n°2** : 379 047,92 €HT (454 857,50 €TTC), soit une diminution de 11 903,40 €HT (14 284,08 €TTC) représentant +3,24% environ. (cf. délibération n°DEL2019_0056 du 29 mars 2019, rendue exécutoire le 02 avril 2019).

D - Objet de l'avenant n° 3.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément aux clauses du marché, il est prévu la possibilité de prolonger la durée de la location des modulaires.

Ainsi une modification est rendue nécessaire afin de prendre en compte l'avancement de l'opération travaux de reconstruction de l'école Jules Ferry, d'éventuels retards de chantier et l'emménagement des classes dans la nouvelle école. Cette modification n'entraîne pas une augmentation du marché supérieure à 50 %, et un changement de contractant serait impossible pour des raisons économiques et techniques et entraînerait notamment une augmentation substantielle des coûts.

Le présent avenant n°3 a donc pour objet la prolongation du marché pour une durée de 15 mois supplémentaires, du 2 juin 2019 au 1^{er} septembre 2020, soit une durée globale de 39 mois.

■ Incidence financière de l'avenant : OUI.

Le montant total général du marché, sur la durée globale de 39 mois, est comme suit :

- Montant après avenant n°1 (durée 23 mois) : 367 144,52 € HT (440 573,42 € TTC)
- Montant après avenant n°2 (durée 24 mois et travaux) : 379 047,92 € HT (454 857,50 € TTC)
- Prolongation durée de 15 mois (plus-value) : 110 269,05 € HT (132 322,86 € TTC),

ce qui représente une plus-value de 7 351,27 € HT (8 821,52 € TTC) par mois, correspondant au loyer mensuel initial après application de la clause de variation de prix (indices connus à la date d'établissement du présent avenant),

- Nouveau montant après présent avenant n°3 (durée 39 mois) : 489 316,97 € HT (587 180,36 €TTC).

Toutes les clauses et conditions du marché initial et des avenants n°1 et n°2 non modifiées par le présent avenant n°3 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°3, lesquelles prévalent en cas de contestation.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|-----------------------------------|---|
| Monsieur Patrice COUGNAUD Président | LA ROCHE-SUR-YON Le 20/05/2019 |  S.A.S. au capital de 3 200 000 € Mouilleron-le-captif CS 40028 85035 La Roche-sur-Yon Cedex RCS La Roche-sur-Yon 382 224 418 Tél. 02 51 05 85 85 |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

A Noisiel, le24. MAI 2019



Signature
LE MAIRE.

MATHEU VISKOUIC

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

